

# Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2022/25

29 novembre 2022

Français  
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

## Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

*Rapport du Directeur général*

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité), porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis les précédents rapports du Directeur général<sup>1</sup>.

### Activités relatives à l'enrichissement

#### Installation pilote d'enrichissement de combustible

2. Comme indiqué précédemment, le 2 novembre 2022, l'Agence a vérifié qu'à l'installation pilote d'enrichissement de combustible (IPEC) de Natanz, l'Iran alimentait en UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5 % en <sup>235</sup>U deux cascades interconnectées des lignes de production de recherche-développement (R-D) 4 et 6<sup>2</sup>, comprenant respectivement jusqu'à 164 centrifugeuses IR-4 et jusqu'à 164 centrifugeuses IR-6, pour produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 60 % en <sup>235</sup>U, et que les résidus de la ligne 6 servaient à alimenter les cascades de centrifugeuses IR-5 et IR-6 de la ligne de production de R-D 5 pour produire de l'UF<sub>6</sub> enrichi jusqu'à 5 % en <sup>235</sup>U<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> GOV/2022/62 et GOV/INF/2022/24.

<sup>2</sup> Les cascades des lignes de production de R-D 4, 5 et 6 étaient à l'époque exploitées comme décrit dans le document GOV/2022/62, par. 24, premier point.

<sup>3</sup> Les cascades de centrifugeuses IR-5 et IR-6 de la ligne de production de R-D 5 (appelée par l'Iran la « cascade 5 »), équipées de sous-collecteurs modifiés qui permettraient à l'Iran de modifier plus facilement la configuration de fonctionnement, peuvent être exploitées en parallèle ou comme une seule cascade.

3. Dans une lettre datée du 19 novembre 2022 (reçue par l'Agence le 21 novembre 2022), l'Iran a informé l'Agence qu'il comptait commencer à installer « des centrifugeuses IR-6, IR-4 et IR-2m en plus des centrifugeuses IR-6 et IR-5 dans la cascade 5 » à l'IPEC. L'Iran a informé l'Agence que le questionnaire concernant les renseignements descriptifs (QRD) actualisé était « disponible à l'installation » pour examen et vérification par l'Agence.

4. L'Agence a procédé à l'IPEC à un examen des renseignements descriptifs le 22 novembre 2022 et à une vérification des renseignements descriptifs (VRD) le 27 novembre 2022, au cours desquels elle a vérifié que l'installation des centrifugeuses IR-2m, IR-4 ou IR-6 dans la ligne de production 5 de R-D n'avait pas encore commencé.

### **Installation d'enrichissement de combustible de Fordou**

5. Comme indiqué précédemment<sup>4</sup>, dans une lettre datée du 25 novembre 2022, l'Agence a informé l'Iran de la nécessité d'augmenter la fréquence et l'intensité de ses activités de vérification à l'installation d'enrichissement de combustible de Fordou (IECF), conformément à l'accord de garanties. Le 26 novembre 2022, l'Agence a entamé à cette fin des discussions avec l'Iran à l'IECF.

---

<sup>4</sup> GOV/INF/2022/24, par. 10.